



# **Conseil Communautaire**

**19 décembre 2018**

**Compte-Rendu**

L'an deux mil dix-huit, le 19 décembre, le Conseil Communautaire de la Beauce Loirétaine dûment convoqué le 13 décembre 2018, s'est réuni à la salle polyvalente de Saint-Péravy-la-Colombe, sous la présidence de Monsieur Thierry BRACQUEMOND, Président.

Conseillers en exercice : ..... 42  
Conseillers présents : ..... 27  
Pouvoir(s) : ..... 06  
Votants : ..... 33

**Conseillers titulaires présents :**

Thierry BRACQUEMOND, Lucien HERVE, Hubert JOLLIET, Pascal GUDIN, Gilles FUHRER, Jean-François MALON, Pascale MINIERE, Louis-Robert PERDEREAU, Gervais GREFFIN, Yves PINSARD, Martial SAVOURE- LEJEUNE, Gilles MOREAU, Bernard TEXIER, Joël CAILLARD, Benoit PERDEREAU, Annick BUISSON, Christian MORIZE, Odile PINET, Alain VELLARD, Christophe LLOPIS, Didier VANNIER, Fabienne LEGRAND, Jean-Bernard VALLOT, Gérard HUCHET, Christophe SOUCHET, Thierry CLAVEAU, Michel THOMAIN

**Conseillers titulaires absents ayant donné pouvoir :**

Brigitte BLAIN à Gilles FURHER, Nadine JOVENIAUX à Bernard TEXIER, Claude PELLETIER à Hubert JOLLIET, Bruno VAN DE KERKHOVE à Benoit PERDEREAU, Marc LEBLOND à Alain VELLARD, Éric DAVID à Fabienne LEGRAND

**Conseillers excusés :**

Dominique BILLARD, David JACQUET, Mélanie LANDUYT, Isabelle ROZIER, Isabelle BOISSIERE

**Secrétaire de séance :** Gilles FUHRER

**Budget Eau**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 31 Voix Pour, et 2 Abstentions (Alain VELLARD, Marc LEBLOND) d'adopter le budget annexe Eau 2019 s'équilibrant en dépenses et en recettes à la somme de 43.000 € en section de fonctionnement et à 99.200 € en section d'investissement selon le détail par chapitres suivant :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
011	Charges à caractères général	33.000,00 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	10.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>43.000,00 €</b>

Recettes par chapitres

Chapitres	Libelles	Montant
75	Autres produits de la gestion courante	43.000,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>43.000,00 €</b>

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

Dépenses par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
45	Opérations pour compte de tiers	99.200,00 €
	<b>TOTAL</b>	<b>99.200,00 €</b>

Recettes par chapitres

Chapitres	Libellés	Montant
45	Opérations pour compte de tiers	99.200,00 €
	TOTAL	99.200,00 €

## Sollicitation de subventions DETR 2019 – Equipement sportif d'Artenay

Le Président rappelle que la loi de finances 2011 a remplacé la dotation globale d'équipement (DGE) par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'objectif de cette dotation est de répondre au besoin d'équipement des territoires ruraux et de ne plus limiter les dépenses éligibles aux seules dépenses d'investissement mais de financer l'opération globale.

Le Président propose de présenter un dossier pour solliciter une subvention au taux maximum de 50% des dépenses éligibles au titre de la DETR 2019 pour le projet de création d'un équipement sportif sur la commune d'Artenay. Il ajoute qu'une subvention du conseil départemental de 20.000 € pourrait être sollicitée pour le financement de cette opération. Il rappelle que cette opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Création d'un gymnase et d'un dojo ESTIMATION PREVISIONNELLE DE L'OPERATION	
DESIGNATION	MONTANT H.T.
Gymnase	1 406 000 €
Hall d'accueil	195 000 €
Vestiaires et sanitaires gymnase + dojo	375 000 €
Dojo	751 200 €
Voiries et réseaux divers	80 000 €
TOTAL TRAVAUX DE CONSTRUCTION	2 807 200 €
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES liés à l'opération	524 332 €
TOTAL DE L'OPERATION	3 331 532 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 31 Voix Pour, et 2 Abstentions (Alain VELLARD, Marc LEBLOND) d'approuver l'opération de construction d'un nouvel équipement sportif sur la commune d'Artenay ; de solliciter une subvention au taux maximum de 50% des dépenses éligibles au titre de la DETR 2019 ainsi que le plan de financement de l'opération.

## Sollicitation de subventions DETR 2019 – Hôtel communautaire

Le Président rappelle que la loi de finances 2011 a remplacé la dotation globale d'équipement (DGE) par la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR). L'objectif de cette dotation est de répondre au besoin d'équipement des territoires ruraux et de ne plus limiter les dépenses éligibles aux seules dépenses d'investissement mais de financer l'opération globale.

Le Président propose de présenter un dossier pour solliciter une subvention au taux maximum de 50% des dépenses éligibles au titre de la DETR 2019 pour le projet de création d'un hôtel communautaire. Il ajoute qu'une subvention du conseil départemental de 160.000 € pourra être sollicitée pour le financement de cette opération. Le Président rappelle que cette opération n'a pas fait l'objet d'un commencement d'exécution.

Construction d'un hôtel communautaire ESTIMATION PREVISIONNELLE DE L'OPERATION	
DESIGNATION	MONTANT H.T.
Hôtel communautaire	727 800
Voiries et réseaux divers	93 000
TOTAL TRAVAUX DE CONSTRUCTION	820 800
TOTAL PRESTATIONS DE SERVICES liés à l'opération	135 993

TOTAL DE L'OPERATION	956 793

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 31 Voix Pour, et 2 Abstentions (Alain VELLARD, Marc LEBLOND) d'approuver l'opération de construction d'un hôtel communautaire sur la commune de Sougy ; ; de solliciter une subvention au taux maximum de 50% des dépenses éligibles au titre de la DETR 2019 ainsi que le plan de financement de l'opération.

### **Modification des statuts du PETR Pays Loire Beauce**

---

Actuellement basé au 2, rue du Docteur Henri Michel dans la commune de Meung-sur-Loire, le PETR Pays Loire Beauce déménagera au cours du premier trimestre 2019 dans la commune de Saint-Ay, plus précisément dans les locaux de la Mairie Annexe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide à la majorité de 31 Voix Pour, et 2 Abstentions (Alain VELLARD, Marc LEBLOND) d'adopter la modification de l'article 2 des statuts du PETR Pays Loire Beauce faisant référence à la modification du siège de la structure.

### **Affaires Diverses**

---

Le Président transmet à l'assemblée les remerciements de la commune de Patay et de l'association Familles Rurales pour la mise à disposition gracieuse du BAF de Patay pour le Téléthon.